



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 62183

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les difficultés que rencontrent tant les associations que les municipalités pour le transport d'enfants vers des centres de vacances. Ainsi, afin de limiter le coût de ce transport, ces organismes informent la SNCF, plusieurs mois à l'avance, des dates souhaitées pour les destinations prévues. Or, la réorganisation des services de la SNCF a conduit à une détérioration du service rendu, les dates effectives étant transmises très tardivement, parfois sans respect de la durée maximale des séjours, ce qui conduit à en surenchérir le coût. S'agissant des centres de vacances qui souvent s'adressent en priorité à des enfants dont les familles sont en situation de grande précarité ou confrontées à d'importants problèmes financiers, ces difficultés matérielles supplémentaires sont préoccupantes. Il lui demande en conséquence quelles dispositions sont envisagées afin d'assurer un service public de qualité permettant aux enfants de partir dans de bonnes conditions en vacances.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est très attentive aux conditions dans lesquelles se déroulent les séjours de centres de vacances. Il est en effet nécessaire de se pencher sur les modes de transport utilisés par les groupes d'enfants et de jeunes dans le but d'en concilier au mieux la sécurité et le coût. Totalemement conscient des problèmes que cela peut soulever, notamment en terme de qualité du service rendu aux associations et aux municipalités, le ministère de la jeunesse et des sports étudie la possibilité de parrainer, aux cotés des ministères des transports, de l'équipement et du logement, de l'éducation nationale et du secrétariat d'Etat au tourisme, une charte qui serait signée par les principaux organisateurs de centres de vacances et la SNCF. Cette charte viserait à instaurer une concertation entre les différents acteurs concernés pour envisager toutes solutions qui permettraient d'améliorer les conditions de déplacement des groupes de jeunes. Les aspects relatifs notamment au coût des transports, à la réservation des places et à l'augmentation des possibilités en période de pointe pourraient faire l'objet de cette concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62183

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3356

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4721